

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère du travail

**Arrêté du 20 NOV. 2017**

**portant nomination des membres du jury pour le troisième concours de recrutement des inspecteurs du travail au titre de l'année 2018**

La ministre du travail,

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 3 mars 2010 relatif à l'organisation du troisième concours de recrutement des inspecteurs du travail modifié par l'arrêté du 9 juillet 2012, notamment l'article 5,

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture des concours externe, interne et du troisième concours pour le recrutement d'inspecteurs du travail,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés en qualité de membres du jury du troisième concours de recrutement des inspecteurs du travail, au titre de l'année 2018 :

Madame Muriel DEROC

Conseiller de tribunal administratif, chargée de mission à la direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers, présidente du jury ;

***Au titre des agents du corps de l'inspection du travail, dont au moins un avec le grade de directeur du travail :***

Monsieur Serge LEROY

Directeur du travail honoraire ;

Madame Maud  
BROUSSE MIGNAVAL

Directrice adjointe du travail, chargée de mission à la direction générale du travail ;

Monsieur Julien LUQUIN

Inspecteur du travail, chargé de développement de l'emploi et des territoires, à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne-France-Comté ;

*Au titre des agents de catégorie A en fonctions dans les services centraux ou déconcentrés des ministères chargés du travail, de l'emploi ou de la formation professionnelle :*

Monsieur Olivier BARRAT                      Attaché principal d'administration de l'Etat à la direction générale du travail ;

Madame Frédérique HENRION              Attachée principale d'administration de l'Etat, responsable du service des ressources humaines de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle Aquitaine ;

*Au titre des personnalités qualifiées :*

Madame Alice SICHE PAPPALARDO      Chargée de mission développement des ressources humaines à la direction générale de Pôle Emploi ;

Monsieur Michel ANGER                    Responsable du département ressources humaines à l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, cette fonction sera assurée par M. Serge LEROY.


**Article 2**

Ce concours est classé dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

**Article 3**

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 20 NOV. 2017

Le Chef du bureau du recrutement  
  
Arnaud SCOLAN